



Offre exclusive aux Partenaires PLATINE et PRIVILÈGE AQIII

L'AQIII propose à ses partenaires Platine et Privilège corporatifs la possibilité d'adhérer à son nouveau **Club VIP AQIII**.



Avantages « 2 pour 1 » – Club VIP AQIII

Un adhérent au **Club VIP AQIII** est également un membre au prestigieux Club St-James.

- Désignez un (1) représentant de votre entreprise à titre de délégué AQIII du Club St-James.
- Un maximum combiné de cent (100) délégués VIP AQIII (membres et partenaires) peuvent bénéficier de l'entente exclusive par année.
- Tous les privilèges sont associés à votre statut de membre du Club St-James et vous avez accès à tous les services offerts au Club St-James.
- Chaque délégué recevra un état de compte mensuel du Club St-James.
- Accès aux activités exclusives organisées par le Club VIP AQIII

Conditions

- Pour demander l'adhésion au CLUB VIP AQIII, vous devez détenir pour l'ensemble de l'année civile un Partenariat Platine ou Privilège admissible.
- Notez qu'un Partenaire qui adhère au CLUB VIP AQIII n'est pas membre de la Corporation AQIII; seuls les consultants indépendants en TIC peuvent être membre de la corporation AQIII.
- Valide du 1er décembre au 30 novembre. Renouvelable annuellement selon conditions.

Droit d'entrée 'Partenaire'

- CLUB VIP AQIII 2018-2019 « Partenaire » est de 995\$+tx (valeur de 2 450\$+tx), un rabais de 1 455\$.
- Les crédits de forfait Platine ou Privilège ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les frais d'adhésion au Club VIP AQIII. Une facture sera émise par l'AQIII.

Màj 17 décembre 2018

